



Communauté de Communes de Sélestat

PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil de Communauté du 28 mars 2011
(Salle Sainte Barbe à SELESTAT)

SEANCE N° 22

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Ū convocation des membres titulaires et suppléants le 17 mars 2011
- Ū affichage aux portes du siège de l'ordre du jour et de la convocation
- Ū publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Ū Dernières Nouvelles d'Alsace
 - Ū L'Alsace

Monsieur Marcel BAUER, président, ouvre la séance à 19 heures en saluant l'ensemble des participants.

Membres présents :

Monsieur Marcel BAUER, Président.

Madame Myriam BOUYER-BAUMANN, Messieurs Claude RISCH, Jacques MEYER, Albert CARL, Francis WEYH, Stéphane ROMY, Charles ANDREA, André BOESCH, Jean Claude HILBERT, Patrick BARBIER, Willy SCHWANDER et Benoît HEINRICH, vice-présidents.

Mesdames et Messieurs Virginie MUHR, Jean-Jacques GOLDSTEIN, Stéphanie FREY, Corinne MORTEVEILLE HAMMANN, Pascal BURCKEL, Bernard RUHLMANN, Jeanne Marie WOTLING, Jean-Georges FUHRER, Philippe SIMLER, Carine SCHUTZ, Eric CONRAD, Anne DESCHAMPS DELLENBACH, Robert ENGEL, Jean-Pierre HAAS, Gaby KARL-SCHORN, Marie-Anne KOENIG, Charles LEOPOLD, Geneviève MULLER-STEIN, Jean Michel PETER, Guy RITTER, Jean François ROYER, Monique SAWAYA et Gérard SCHENCK, délégués titulaires.

Messieurs Bernard DORGLER, Eric BRUNSTEIN, Jean Louis STEINBERGER, Marc HEIMBURGER, Marc RUHLMANN, délégués suppléants en remplacement de membres titulaires.

Mesdames Michèle LITTY, Sylvie HIRTZ et Michèle KRUMB, Messieurs Bernard GATTONI et Serge SCHUHLER, délégués suppléants.

Absents excusés :

Monsieur Luc ADONETH, délégué titulaire, remplacé par Monsieur Bernard DORGLER, délégué suppléant
Madame Michèle CLAVER, déléguée titulaire, remplacée par Monsieur Jean Louis STEINBERGER, délégué suppléant

Monsieur Jean Claude DONIUS, délégué titulaire, donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, président
Monsieur Stéphane WEISHARD, délégué titulaire, remplacé par Monsieur Marc HEIMBURGER, délégué suppléant

Monsieur Stéphane KLEIN, délégué titulaire, remplacé par Monsieur Marc RUHLMANN, délégué suppléant
Monsieur Olivier ECKERT, délégué titulaire, remplacé par Monsieur Eric BRUNSTEIN, délégué suppléant
Madame Bernardette REICHERT

Après le point n° 1 – 1 départ de Madame Marie Anne KOENIG, déléguée titulaire, qui donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, déléguée titulaire

Baldenheim

Châtenois

Dieffenthal

Ebersheim

Ebersmunster

Kintzheim

La Vancelle

Mussig

Muttersholtz

Orschwiiler

Scherwiiler

Sélestat

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Marc ENSMINGER, Directeur Général Adjoint des Services
Madame Josiane MARTIN DOLL, Responsable Finances

q q q q q q

Monsieur RISCH prend la parole et adresse ses félicitations à Monsieur BAUER pour sa réélection au Conseil Général en associant Madame SCHUTZ, sa suppléante.

Monsieur BAUER remercie les maires des différentes communes qui ont manifesté leur soutien. Il fait part de sa volonté de continuer de faire avancer les dossiers et invite les membres du Conseil de Communauté à un verre de l'amitié à l'issue de la séance.

q q q q q q

Election d'un secrétaire de séance

Monsieur Patrick BARBIER, représentant la commune de Muttersholtz est élu à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

q q q q q q

Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le procès verbal du Conseil de Communauté du 14 février 2011 a été transmis à chacun des délégués le 18 mars 2011. Aucune observation n'a été formulée. Il est adopté en l'état, à l'unanimité.

q q q q q q

Monsieur Marcel BAUER rappelle que la Communauté de Communes de Sélestat s'est dotée d'un nouveau Directeur Général des Services, Monsieur Marc ENSMINGER, jusqu'alors Directeur Général Adjoint. Après lancement d'un appel à candidatures, le projet pour la structure proposé par Monsieur ENSMINGER a été retenu à titre unanime. Cette nomination conforte le climat de confiance et l'ensemble du personnel s'en est réjoui.

q q q q q q

SOMMAIRE

I - AFFAIRES GENERALES

FINANCES

1. Budget primitif 2011..... 4

II– DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

HYDRAULIQUE

1. Contribution des communes : modification de la répartition financière entre les communes 10

ENVIRONNEMENT

2. Portes ouvertes des entreprises 2011 11
3. PAEI du Giessen : mandat de maîtrise d’ouvrage : bilan financier de la phase provisoire 11
4. PAEI du Giessen : aménagements..... 13

III –DEVELOPPEMENT SOCIO EDUCATIF ET SOLIDARITES

PERISCOLAIRE

1. Maison de l’Enfance à Châtenois
 - 1.1 Approbation de l’Avant Projet Définitif 13
 - 1.2 Convention de mise à disposition du terrain 15

IV – LOGEMENT ET MOBILITES

TRANSPORT

1. TIS : évolution de la ligne B et de la billetterie 16
2. Transports scolaires : Avenant à la convention passée avec le Conseil Général du Bas-Rhin..... 18
3. Versement transport : convention avec la MSA 19

V – COMMUNICATIONS ET DIVERS

1. Décision du Bureau 20
2. Décisions du Président..... 20

q q q q q q

Avant d’introduire le premier point, celui du Budget Primitif 2011, **Monsieur Marcel BAUER** tient à préciser que le vote du Budget Primitif a lieu chaque année la dernière semaine du mois de mars. La programmation de ce vote aujourd’hui n’a, par conséquent, rien à voir avec la campagne électorale des cantonales.

I - AFFAIRES GENERALES

FINANCES

Objet : Budget primitif 2011

Rapport n° I - 1 présenté par Monsieur Stéphane ROMY, Vice-président

En préambule, Monsieur BAUER s'exprime sur le projet de budget qui va être présenté :

« Avant de laisser le soin à Stéphane ROMY de nous présenter les caractéristiques pour 2011 du budget principal et des 4 budgets annexes, je voudrais m'arrêter quelques instants sur les éléments qui me paraissent importants.

Le projet de budget qui vous est proposé est celui d'une communauté en marche qui construit le projet communautaire engagé depuis 2008 autour du développement économique, de l'amélioration du cadre de vie et l'évolution des services aux habitants.

Le développement économique et touristique contribue à l'attractivité de notre territoire. La commercialisation du parc d'activités intercommunal du Giessen à Scherwiller se poursuit en créant de l'activité et de l'emploi. Le tourisme maintient ses efforts pour la promotion avec le renouvellement de notre documentation et la participation à des foires et salons. La communauté de communes propose également de renforcer son aide et son soutien au profit de la Mission Locale de Sélestat.

Dans le domaine de l'environnement, l'année 2011 est marquée par le transfert du service de l'assainissement vers le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA) depuis le 1^{er} janvier. Au niveau du cadre de vie, le programme local de l'habitat entre en phase de révision. Les dossiers retenus durant l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sont financés au fur et mesure de la réalisation des projets. L'entrée en phase d'enquête publique du programme d'aménagement du Giessen pour protéger des zones vitales contre des crues dévastatrices laisse à espérer une entrée en phase travaux du projet à l'horizon 2012.

La solidarité entre les communes a été renforcée ces dernières années par les services apportés aux habitants dans le domaine de l'accueil périscolaire, de la petite enfance (micro-crèche à Baldenheim), sans oublier l'animation jeunes et le relais d'assistants maternels. Les investissements se poursuivent avec la Maison de l'enfance de Châtenois et la structure périscolaire sur Ebersheim/Ebersmunster.

Par ailleurs, le parc des équipements sportifs s'est progressivement complété sur l'ensemble des communes. D'autres projets tiennent une place prépondérante dans la programmation pluriannuelle des investissements. Ainsi, 2011 verra la réalisation d'un plateau multisports sur le quartier de la filature à Sélestat.

Le transport et la médiathèque sont des services désormais bien inscrits dans notre paysage, que nos concitoyens utilisent et apprécient et qui occupent une bonne place dans nos dépenses de fonctionnement aux côtés du contingent pour le service département d'incendie et de secours.

Vous le savez, nous en avons débattu lors des orientations budgétaires, un tel projet communautaire ne se fait pas sans moyens financiers nouveaux qui proviennent pour partie de la fiscalité directe locale, du produit des services, mais également de l'encadrement vigilant de nos charges de fonctionnement.

C'est l'ambition de notre action qu'il nous faut absolument poursuivre, sans relâche, surtout dans cette période particulière d'incertitudes économiques et financières. Je sais que vous partagez cette volonté d'aller de l'avant et que vous saurez, dans vos conseils municipaux, dans vos communes et auprès de vos concitoyens, expliquer et faire comprendre les choix qui sont les nôtres dans ce budget 2011.

Merci de votre attention. »

Monsieur BAUER rappelle également deux dates : celle de l'inauguration du Parc d'Activités Intercommunal du Giessen tout d'abord, qui aura lieu le 15 avril prochain. Celle de l'enquête Hydraulique Fluviale ensuite, programmée au mois d'avril et au cours de laquelle le Président souhaite que tout le monde se prononce.

Monsieur BAUER souligne enfin l'effort important consenti pour soutenir la Mission Locale qui réalise un travail important auprès des jeunes, mais traverse aujourd'hui une période financière difficile. Il affirme que le Budget Primitif est également une affaire de solidarité.

Le Président remercie tous ceux qui se sont fortement engagés pour élaborer ce budget : Monsieur ROMY, vice-président en charge des Finances, les élus membres du Bureau et de la Commission des Finances, et les agents. Grâce à l'énergie que chacun a développée, le budget 2011 répond à nos ambitions.

Le budget primitif de l'exercice 2011 s'inscrit dans la droite ligne des orientations budgétaires présentées en Conseil de Communauté le 14 février dernier.

Monsieur ROMY présente ensuite l'économie du budget primitif dont la particularité réside dans la mise en place de la Contribution Economique Territorialisée (C.E.T) venant en remplacement de la taxe professionnelle et dont les prévisions pour 2011 dépassent les estimations des Orientations Budgétaires. Le budget primitif permet ainsi d'afficher clairement une ambition pour un territoire tourné résolument vers l'avenir et s'articulant autour de trois axes majeurs, définis au moment des Orientations Budgétaires et récapitulés comme suit :

- axe 1 : Enfance/Jeunesse,
- axe 2 : Développement économique durable,
- axe 3 : Un service public de proximité et de qualité.

Monsieur ROMY rappelle que cette ambition est possible grâce à trois facteurs : le premier, repose sur une fiscalité contenue, augmentant de 4% par rapport à 2010 afin de maintenir le pouvoir d'achat des ménages et des services de proximité et de qualité. Le second consiste en une rationalisation des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes en vue de préserver des marges de manœuvres pour notre collectivité. Le troisième et dernier se traduit par l'amplification de l'effort d'investissement pour répondre aux besoins des concitoyens et faire de la Communauté de Communes un territoire attractif et compétitif. Ces dépenses d'investissement augmentent de 60% par rapport à 2010, ce qui induit un effet multiplicateur au niveau de l'économie locale et, plus concrètement, du carnet de commandes des entreprises.

Le Vice-président passe ensuite à la présentation des chiffres du Budget Principal (B.P.) et des Budgets Annexes (B.A.) de la Communauté de Communes de Sélestat, en rappelant toutefois qu'un budget annexe n'apparaît plus dans les prévisions : il s'agit de celui de l'Assainissement, transféré depuis le 1^{er} janvier 2011 au Service des Eaux et de l'Assainissement (S.D.E.A) du Bas-Rhin.

Le Budget Principal, d'un montant global de 17 052 150€ se répartit comme suit : 10 937 150 € au titre de la section de Fonctionnement et 6 115 000€ pour la section d'Investissement. En ce qui concerne **le Budget Annexe du Parc d'Activités du Giessen** la section de Fonctionnement se monte à 208 300€, celle d'Investissement à 26 800€ pour un total de 235 100€, en diminution conséquente par rapport à 2010, diminution qui s'explique par des travaux et des écritures de stock en 2010 que l'on ne retrouve plus aujourd'hui. **Le Budget Annexe des Ateliers Relais** affiche une section de Fonctionnement d'un montant de 105 580€ et une section d'Investissement de 72 300€, en diminution de 20% par rapport à 2010, soit un total de 177 880€. **Monsieur Stéphane Romy** passe ensuite à la présentation du **Budget Annexe de l'Hydraulique Fluviale**, pour un montant total de 177 240 € : 119 120 € au titre de la section de Fonctionnement et 58 120 € pour la section d'Investissement. **Le Budget Annexe de la Redevance Ordures Ménagères** enfin, en baisse de 10% par rapport à 2010, ce qui fait tout de même un montant total de 3 918 170€.

Les sections de Fonctionnement, tous budgets confondus, pèsent 15 288 320€ dans le Budget Primitif 2011. Quant à celles d'Investissement, elles se montent à 6 272 220€ pour un Budget Primitif 2011 total de 21 560 540€ (-15,8% en comparaison de l'année 2010).

Le Budget Principal représente à lui seul 79% des dépenses et des recettes. On retrouve en deuxième position le Budget Annexe de la Reom (18%) et les trois autres budgets annexes à égalité, avec seulement 1% des prévisions de dépenses et recettes.

Monsieur ROMY propose un passage en revue plus détaillé des différents budgets, en commençant par le **Budget Principal**.

Au titre de la section de Fonctionnement, les dépenses se caractérisent cette année par un encadrement des frais de gestion et de personnel ainsi que par une intégration des emprunts nouveaux pour financer les dépenses d'investissement, résultats de la volonté politique de proposer des services de proximité de qualité. Les recettes de fonctionnement ont, quant à elles, pris en compte de nombreux facteurs extérieurs comme les dispositions de la Loi de Finances 2011 et, notamment, la première année de la nouvelle Contribution Economique Territorialisées (C.E.T), une augmentation des taux de fiscalité directe limitée (+4%) et l'intégration de l'actualisation des bases d'imposition (+2%) tel que définie par la Loi. Une bonne surprise en matière d'évolution de fiscalité a permis à la collectivité de ne pas user de la reprise anticipée de l'excédent antérieur.

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant de **10 937 150€**, sont en augmentation de 5,9% par rapport de 2010. Les frais de gestion représentent 43% de ces dépenses, celles de personnel et élus représentent 25% et les écritures d'ordre 11%. En termes de répartition par compétences, les dépenses les plus importantes (hors dépenses non ventilables) sont les dépenses consacrées au secteur enfance/jeunesse (1 637 340€, dont 730 000€ au titre de l'accueil collectif et 900 000 € de contribution périscolaire), à l'aménagement de l'espace et de l'habitat (1 454 430€ pour le Transport Intercommunal de Sélestat, les transports scolaires, le PLH, les primes OPAH...) et l'administration générale (1 094 150€).

Les recettes de fonctionnement sont égales aux dépenses puisque le budget doit être équilibré. Elles sont constituées à 78% de la fiscalité et du versement transport, de dotations d'Etat pour 9%, des produits des services à hauteur de 7% et des subventions et participations pour 5%.

La section d'Investissement se monte en dépenses et en recettes à 6 115 000€. En termes de dépenses, 78% sont consacrées aux travaux nouveaux (4,7 millions d'euros) assurant ainsi la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), 15% au remboursement de la dette (897 000€). Le reste des crédits est consacré à différents petits travaux et petites acquisitions. Monsieur ROMY passe ensuite en revue les grands projets 2011 en citant notamment la construction de la Maison de l'Enfance à Châtenois pour un montant global de 3 190 K€ et le périscolaire d'Ebersheim-Ebersmunster (1 550 K€), les aménagements des arrêts du TIS (407 000 € sur 4ans), le groupement d'investigations cynophiles (150 000€), la piste cyclable de Baldenheim-Mussig (128 000€) et le plateau multisports de Sélestat (75 000€).

Ces dépenses sont financées par l'emprunt, à hauteur de 3.3 millions d'euros, les amortissements et virements à la section de fonctionnement (19%), le FCTVA (14%) et les subventions (11%) qui augmentent tous deux mécaniquement sous l'effet de la reprise de nos investissements.

Ceci termine la présentation du Budget Principal par **Monsieur ROMY** qui passe à l'examen des Budgets Annexes de la Communauté de Communes de Sélestat en commençant par le **Budget Annexe du Parc d'Activités du Giessen**. La section d'Exploitation se monte à 208 300€, en recul de 73.35% par rapport à l'année passée. 92 100€ sont consacrés à l'achat de matériel, d'équipement et de travaux complémentaires de viabilisation. Les intérêts d'emprunts mobilisent 81 830€ et le virement à la section d'Investissement pour équilibre de cette section se monte à 26 800€. Les dépenses de fonctionnement 2011 sont financées par les ventes escomptées pour un montant de 207 000€ (prévisions basses) et diverses locations (1 300€). Les grands travaux d'aménagement étant terminés, la section d'Investissement ne comporte plus que le remboursement du capital de la dette, financé par le virement de la section de Fonctionnement à hauteur de 26 800€.

Le **Budget Annexe des Ateliers Relais** est, lui aussi, en recul par rapport à 2010. Les dépenses et recettes d'exploitation se montent à 105 580€ (-24.91%). La majeure partie des dépenses (67%) porte sur le virement à la section d'investissement, le remboursement des intérêts de la dette (21%), une provision pour l'entretien des bâtiments (5%) et le paiement des taxes foncières (4%). Ces dépenses sont couvertes par la reprise anticipée d'excédent à hauteur de 34 730€ et les loyers et recettes diverses pour un montant de 69 890€. Les dépenses de la section d'Investissement portent, quant à elles, exclusivement sur le remboursement du capital de l'emprunt, couvertes intégralement par le virement de la section de Fonctionnement.

Le **Budget Annexe de l'Hydraulique Fluviale** se caractérise cette année par une stabilité de la section d'Exploitation par rapport à 2010. La ventilation des dépenses est légèrement différente et porte tout d'abord sur le virement à la section d'Investissement (58 120€), les frais de gestion (31 000€) ensuite, avec notamment l'élaboration du SAGE, les honoraires du commissaire enquêteur et les frais annexes à l'enquête prévue au mois d'avril et enfin, l'entretien des cours d'eau (30 000 €). Ces dépenses sont financées essentiellement par la participation des communes (112 810€) et les subventions de l'Agence Rhin-Meuse (6 000€). En ce qui concerne la section d'Investissement (58 120€), les travaux les plus conséquents ne devant être lancés qu'en 2012, les dépenses sont principalement consacrées à des petits travaux d'aménagement du Giessen (40 000€), l'acquisition de terrains (13 120€) et des frais d'études (5 000€). Un virement de la section de Fonctionnement couvre les dépenses dans leur intégralité.

Reste à se pencher sur le **Budget Annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)**. Ce budget ne comprend qu'une section d'Exploitation qui se monte en recettes et en dépenses à 3 918 170€ en diminution de 9.6% par rapport à 2010. La contribution que la collectivité verse au SMICTOM d'Alsace Centrale pour la collecte et le traitement se monte à 3 671 170 €. 230 000 € sont provisionnés au titre des impayés et des annulations de titres. Les charges de gestion quant à elles, en diminution par rapport à 2010, se montent à 15 000€. Les dépenses sont couvertes par la Redevance Incitative Unique, contrepartie de la participation versée au SMICTOM qui prend également à sa charge la refacturation des dégrèvements effectués par la Communauté de Communes de Sélestat à hauteur de 230 000€. Le remboursement des frais de gestion (15 000€) vient compléter ces recettes d'exploitation.

En conclusion de sa présentation, **Monsieur ROMY** rappelle que le Budget Primitif 2011 s'articule autour de 3 axes de progrès et d'avenir pour notre territoire que sont la jeunesse, le développement durable et la promotion de services publics de proximité et de qualité. Ce budget 2011 ambitionne de faire de la Communauté de Communes de Sélestat un espace toujours plus fort, toujours plus attractif et solidaire. Cette ambition doit être portée aujourd'hui plus que jamais avec détermination et volontarisme alors que la situation économique et institutionnelle actuelle soulève des incertitudes et des craintes.

Monsieur ROMY conclut sa présentation en appelant à œuvrer tous ensemble afin que notre collectivité reste, dans cette conjoncture mouvante, un îlot de stabilité et d'efficacité en terme de production de services publics de qualité.

Sans souhaiter revenir sur les observations faites lors du débat sur les orientations budgétaires, **Monsieur Marc RUHLMANN** intervient en mettant en exergue deux aspects.

D'une part, le transfert de fiscalité des entreprises vers les ménages, avec la majoration des taux d'imposition de 4% à laquelle s'ajoutent les 2% de revalorisation des bases. L'évolution des taux sera plus importante car au taux communautaire s'ajoutera la fraction du taux du Département qui lui revient, infligeant une double peine aux familles qui supporteront également l'augmentation des tarifs des services envisagée. **Monsieur RUHLMANN** entend que l'on veille à ce que les tarifs restent abordables.

D'autre part, **Monsieur RUHLMANN** aborde la question du recours massif à l'emprunt, qui certes met en avant la solidarité avec les générations futures, mais il relève que pour la seule année 2011, le remboursement du capital augmente de 200 000 € auxquels s'ajoutent 100 000 € d'intérêts. Se pose alors la question de savoir jusqu'à quel niveau la collectivité peut actionner ce levier, car cela pèsera lourd sur les budgets à venir. D'autant qu'au niveau national, le Gouvernement s'est engagé à réduire la dette publique, intégrant la dette des collectivités territoriales, alors que celles-ci réalisent 70% des investissements nationaux. **Monsieur RUHLMANN** espère aussi, comme **Monsieur ROMY**, que nos collectivités soient des îlots de stabilité.

Monsieur HAAS ne trouve pas choquant de voir les charges financières augmenter puisqu'il faut mettre cette évolution en parallèle avec les réalisations menées. Pour financer ces réalisations, trois leviers existent : l'autofinancement, les subventions et l'emprunt. Tant que l'on arrive à réaliser ces trois leviers, ce n'est pas choquant. Il n'est pas choquant non plus d'étaler la dette sur plusieurs années, afin de ne pas faire porter toute la charge aux générations actuelles. Les points positifs retenus par **Monsieur HAAS** portent sur les économies réalisées entre les orientations budgétaires et le budget primitif (180 000€) et l'abandon de la reprise anticipée de l'excédent ce qui permet également de préserver des marges de manœuvre pour les années à venir.

Monsieur ROMY précise que pour la part départementale, il s'agit de taux « rebasés » ; l'incidence au niveau des ménages est, par conséquent, quasiment nulle. En ce qui concerne la dette, **Monsieur ROMY** estime comme un non sens économique le fait d'investir sans emprunter. Reste à savoir comment rembourser cet emprunt. La capacité de désendettement de la Communauté de Communes se situant à un niveau raisonnable, il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur les années à venir. Pour conclure, il y a le mauvais emprunt et le bon emprunt. Le bon emprunt portant sur les dépenses d'avenir, la jeunesse et le renforcement de notre capacité d'attractivité.

Monsieur Marc RUHLMANN exprime son doute sur l'absence d'incidence sur les ménages du transfert de la part départementale vers les communes et la communauté de communes. Il est par contre d'accord sur le point des bons emprunts contractés pour l'enfance et la jeunesse qui nécessitent d'être soutenus, avec un bémol cependant, que toutes les familles puissent en bénéficier. La question se pose de manière générale dans l'environnement éducatif et les efforts à consentir, le bâti n'étant pas l'unique la solution, car une fois les investissements en route, viennent les frais de fonctionnement.

Monsieur GOLDSTEIN rappelle qu'il y a quelques années les augmentations de taux et l'actualisation des bases se seraient additionnées aux évolutions fiscales votées par les communes. Cette année, les communes du territoire de la Communauté de Communes de Sélestat ont quasi unanimement décidé de ne pas augmenter leurs taux.

Monsieur BAUER estime que le budget 2011 est tourné vers l'avenir avec d'importants investissements pour la jeunesse, dont la charge financière n'est pas à faire supporter au seul contribuable d'aujourd'hui. En dehors de l'emprunt, il ne reste que le levier fiscal qui connaît ses limites en matière de pression sur les ménages. **Monsieur BAUER** rejoint **Monsieur GOLDSTEIN** pour souligner la concertation menée avec les communes pour considérer le recours à la fiscalité sur un plan global. **Monsieur BAUER** est favorable à une répartition des charges entre l'usager et le contribuable. Le Président rappelle également qu'il est tenu compte de la situation des familles dans la tarification des prestations.

Il est proposé au Conseil de Communauté,

*sur avis favorable unanime de la commission « finances »
sur avis favorable unanime du Bureau*

D'APPROUVER tel que présenté, le budget primitif pour l'exercice 2011, comprenant le budget général et les budgets annexes ;

DE MAJORER les taux d'imposition à appliquer en 2011 à la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la CFE de 4% par rapport à 2010 ;

D'ARRETER le montant des contributions pour hydraulique fluviale du budget général à percevoir des communes respectivement à 112 810 € ;

D'APPROUVER l'état des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) tel que présenté dans les états annexes du budget primitif 2011 ;

D'APPROUVER l'état des subventions à verser tel que présenté en annexe au BP 2011 ;

D'AUTORISER le Président à signer les conventions pour l'attribution et le versement du fonds de concours à La Vancelle en vue de la création d'une plateforme multi-services

D'AUTORISER le Président à effectuer, dans les deux sections du budget principal et des budgets annexes, les virements de crédits d'articles à articles à l'intérieur d'un même chapitre ou en utilisant les dépenses imprévues

Ces dispositions sont adoptées par 41 voix (abstention de Monsieur Marc RUHLMANN).

q q q q q q

Madame Marie Anne Koenig se retire de la séance et donne procuration à Madame Muller Stein.

q q q q q q

II- DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

HYDRAULIQUE

Objet : Contribution des communes – modification de la répartition financière entre les communes

Rapport n° II - 1 présenté par Monsieur Charles ANDREA, Vice-président

La compétence hydraulique fluviale s'exerce entre les seules communes riveraines et son financement est assuré par une contribution directe des budgets communaux. Les modalités de calcul de cette participation est fonction de plusieurs critères : population, bases de la taxe professionnelle, riveraineté et localisation des travaux.

Avec la suppression de la taxe professionnelle, il convient de définir un nouveau critère. En remplacement de ce dernier, il est proposé de prendre en considération le potentiel financier dont les données sont annuellement communiquées par le Conseil Général et l'association des maires du Bas-Rhin. L'article L.2334-4 définit le potentiel fiscal et financier. Le premier est déterminé par application aux bases communales des quatre taxes directes locales du taux moyen national d'imposition de chacune de ces taxes. Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation, les bases retenues sont les bases brutes de la dernière année dont les résultats sont connus servant à l'assiette des impositions communales. Les taux moyens nationaux sont ceux constatés lors de la dernière année dont les résultats sont connus.

Le potentiel financier d'une commune, quant à lui, est égal à son potentiel fiscal, majoré du montant de la dotation forfaitaire perçu par la commune l'année précédente, hors la part prévue au premier alinéa du 3° de [l'article L. 2334-7](#). Il est minoré le cas échéant des prélèvements sur le produit des impôts directs locaux mentionnés aux deux derniers alinéas du même article L. 2334-7 subis l'année précédente.

Pour éviter une trop grande modification dans la répartition de la contribution entre les communes concernées, une simulation, jointe en annexe propose plusieurs hypothèses.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*sur avis favorable du Bureau pour l'hypothèse 3
sur avis favorable unanime de la commission « hydraulique » pour l'hypothèse 3*

DE SE PRONONCER sur ces dispositions

DE SUBSTITUER au critère de la taxe professionnelle celui du potentiel financier ;

DE RETENIR une nouvelle clef de répartition entre les 7 communes riveraines pour le financement de la compétence hydraulique fluviale selon les critères indiqués à l'hypothèse 3

D'APPLIQUER cette répartition à partir de cette année.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objet : Portes ouvertes d'entreprises 2011

Rapport n° II - 2 présenté par Monsieur Jacques MEYER, Vice-président

La communauté de communes de Sélestat envisage de renouveler pour l'année 2011 l'opération « portes ouvertes » qu'elle organise tous les deux ans depuis 2003.

Il est proposé cette année d'orienter l'opération autour de la thématique de l'innovation et de l'ouvrir à l'ensemble des entreprises du territoire qui le souhaite.

A l'instar des éditions précédentes, un partenariat avec le Centre d'Information et d'Orientation et les entreprises sera proposé pour organiser des visites réservées aux collégiens et/ou lycéens.

Le budget global d'une telle opération est de l'ordre de 16 000 € TTC environ. Cette opération s'inscrit dans le cadre des financements prévus au contrat de territoire. Des subventions peuvent également être recherchées auprès de partenaires consulaires et bancaires.

Cette opération serait programmée pour le dimanche 13 novembre 2011.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*sur avis favorable unanime de la commission « développement économique »
sur avis favorable unanime du Bureau*

DE SE PRONONCER sur ces dispositions,

DE SOLLICITER des subventions auprès des partenaires potentiels.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2011.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objet : Paei du Giessen - mandat de maîtrise d'ouvrage : bilan financier de la phase provisoire

Rapport n° II - 3 présenté par Monsieur Jacques MEYER, Vice-président

Les travaux d'aménagement du parc d'activités du Giessen de Scherwiller Châtenois ont fait l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage menée par l'OPUS 67.

Les rapports entre le Maître d'ouvrage et le mandataire sont définis dans le marché n° 27/2005 notifié le 4 novembre 2005.

La mission du mandataire prendra fin par le quitus délivré par le maître d'ouvrage lorsqu'il aura accepté le bilan général de l'opération.

A l'heure actuelle, seuls les travaux de la phase provisoire sont achevés et peuvent faire l'objet d'un bilan intermédiaire.

La phase définitive correspond aux travaux de voirie suivants : couche de roulement définitive et enrobé des trottoirs. La programmation de ces travaux sera fixée en fonction de l'avancement de la commercialisation des lots.

La phase provisoire correspondant à environ 93% du montant total des travaux, il est proposé au conseil de valider le bilan intermédiaire.

Eléments financiers au 23/11/2010

	€ HT		€ HT
Total prévisionnel des dépenses de l'opération (hors foncier et études préalables)	5 273 196,00 €	<i>dont marchés de travaux</i>	4 625 000,00 €
Total des dépenses réalisées jusqu'au 23/11/2010	3 802 264,40 €	<i>dont marchés de travaux</i>	3 281 711,01 €
solde en cours marchés phase provisoire			78 855,53 €

Estimation phase définitive

	€ HT
estimation 2007 voirie définitive	288 888.00 €
solde maîtrise d'œuvre sur phase définitive	11 030.00 €
géomètre + SPS	PM

Monsieur MEYER met à profit l'évocation du bilan financier pour compléter l'information par un bilan de la commercialisation des terrains. Les entreprises retenues pour s'implanter sur la zone, dont l'activité répond aux critères d'implantation définis sur le parc, doivent également créer des emplois. A l'heure actuelle, sur les 4 lots vendus, les effectifs à l'installation se situent aux alentours de 134 emplois, soit une moyenne de 34 emplois l'hectare.

Les membres du Conseil de Communauté,

*sur avis favorable unanime de la commission « développement économique »
sur avis favorable unanime du Bureau*

PRENNENT ACTE de ces éléments



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objet : Paei du Giessen : aménagement

Rapport n° II - 4 présenté par Monsieur Jacques MEYER, Vice-président

L'entrée du parc d'activités du Giessen côté Scherwiller a été réaménagée de manière à atténuer l'importance du minéral préexistant, notamment devant l'entrée de l'entreprise charpentes Kellerer.

Des négociations ont été menées avec le dirigeant pour végétaliser l'espace public le long de sa propriété. Le dirigeant a accepté de condamner un de ses trois accès au profit d'un parti d'aménagement qui allie sécurisation de la circulation sur la rue de l'Altenberg et verdissement.

La contrepartie proposée est le déplacement du portail condamné sur la cour principale d'accès à la propriété.

Le coût de cette intervention s'élève à 6 620 € HT.

Il est demandé au Conseil de Communauté

*sur avis favorable unanime de la commission « développement économique »
sur avis favorable unanime du Bureau*

D'AUTORISER les travaux de déplacement du portail concerné pour un montant de 6 620.- € HT

DE PRENDRE en charge le financement des travaux

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2011.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

q q q q q q

III –DEVELOPPEMENT SOCIO EDUCATIF ET SOLIDARITES

ENFANCE JEUNESSE

Objet : Maison de l'enfance à Châtenois : approbation de l'Avant Projet Définitif

Rapport n° III – 1.1 présenté par Monsieur Charles ANDREA, Vice-président

Dans sa délibération du 11 octobre 2010, le Conseil de communauté a attribué une mission de maîtrise d'œuvre à l'équipe suivante : Bernard WEIXLER Architecte (mandataire) /SOCOTEC QEC / SIB ETUDES / T.D.S. / ID / STOFIQUÉ / ECOTRAL / C2BI.

La phase avant-projet sommaire (APS) a fait apparaître des modifications à apporter au programme approuvé par le Conseil de communauté dans sa délibération du 22 février 2010.

Les changements concernaient principalement la partie multi accueil en concertation avec les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général du Bas-Rhin. Les adaptations portent essentiellement sur une modification de l'organisation des unités de vie du multi accueil (salles de sieste et d'activités).

La cuisine de production et la salle de restauration ont été modifiées après concertation avec les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations et le gestionnaire du périscolaire (ajout de sanitaires, portes sur l'extérieurs,...).

Les espaces dédiés au périscolaire n'ont pas été modifiés de manière significative.

Il est à noter que les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ont indiqué par courrier que les caractéristiques et la configuration globale des locaux permettent d'apporter les garanties nécessaires à la mise en œuvre des fonctions attendues en accueil de loisirs pour un effectif maximum de 100 mineurs.

Le bâtiment développera 1 704 m² de surface utile, selon :

- § Multi accueil : 767 m² ;
- § Périscolaire : 583 m² ;
- § Cuisine de production et salles de restauration : 354 m².

L'avant-projet définitif (APD) présenté par le maître d'œuvre intègre ces modifications et répond aux objectifs du programme.

Le coût prévisionnel des travaux, arrêté au stade de l'APD, est porté à 3 738 150 euros hors taxes, valeur juin 2009. Les demandes complémentaires et les évolutions depuis la phase esquisse s'élèvent à 72 441 euros hors taxes, valeur juin 2009.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 5 874 398 euros hors taxe, valeur juin 2009 (honoraires, travaux, mobilier, actualisation et révision des prix, assurances...).

Les subventions attendues pour ce projet sont :

- § Conseil Général du Bas-Rhin, (630 000 € inscrit au Contrat de Territoire) ;
- § C.A.F. du Bas-Rhin (montant non précisé à ce stade).

Monsieur Marc RUHLMANN souhaite connaître le montant de l'aide apportée par la Caisse d'Allocations Familiales. Il s'étonne du lancement d'une opération de 6 millions d'euros sans connaître les financements escomptés.

Monsieur BAUER indique que la Caisse d'Allocations Familiales s'est engagée sur le financement de l'opération dont elle définira le montant au vu de l'Avant-Projet Définitif (APD). Il n'en va pas de même pour le Département puisque l'opération est inscrite au contrat de territoire.

Monsieur BARBIER regrette que le projet présenté n'ait pas anticipé les normes techniques sur les énergies, applicables à compter de 2012. Il note cependant avec satisfaction la démarche prévue pour limiter les frais de fonctionnement en assurant la formation des futurs utilisateurs.

Madame BOUYER-BAUMANN souligne le travail fait sur le projet pour réduire les surfaces de circulation, prévoir des salles modulables et optimiser ainsi les moyens pour accueillir plus d'enfants, tout en réduisant les coûts de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

sur avis favorable unanime du Bureau

D'APPROUVER l'Avant Projet Définitif

DE PORTER le coût prévisionnel des travaux 3 738 150 euros hors taxes, valeurs juin 2009

D'AUTORISER le Président ou le Vice Président délégué :

- § A mettre en œuvre les procédures de passation des marchés publics de travaux conformément au Code des Marchés Publics,
- § A signer tous les documents, actes, contrats et marchés nécessaires à l'exécution de l'opération,
- § A déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme s'y rapportant
- § A solliciter les subventions auprès des organismes et administrations.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



ENFANCE JEUNESSE

Objet : Maison de l'enfance à Châtenois : convention de mise à disposition du terrain

Rapport n° III – 1.2 présenté par Monsieur Charles ANDREA, Vice-président

Dans le cadre des compétences petite enfance et enfance, la Communauté de communes de Sélestat s'est engagée dans un programme de construction d'équipements.

Le projet de construction d'une Maison de l'enfance à Châtenois est en cours.

Pour mener à bien cette opération, la commune de Châtenois mettra à disposition de la C.C.S. un terrain dont elle est propriétaire.

Pour cela, il convient de passer entre la commune de Châtenois et la Communauté de communes de Sélestat, une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal.

Ce terrain d'une superficie 4 672 m² est situé rue de Ribeauvillé

Il sera procédé à un relevé exact du terrain mis à disposition par un géomètre.

Monsieur ANDREA indique que l'arpentage a été réalisé et que la surface mise à disposition est de 4 672m².

Monsieur GOLDSTEIN précise que le terrain mis à disposition, situé à proximité de l'Espace des Tisserands et des écoles est extrait d'une parcelle de plus de 10 000 m².

Il est demandé au Conseil de Communauté,

sur avis favorable unanime du Bureau

D'APPROUVER les termes de la convention

D'AUTORISER le Président ou le Vice Président délégué, à signer la convention de mise à disposition de terrains

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

q q q q q q

IV – LOGEMENT ET MOBILITES

TRANSPORT

Objet : TIS : évolution de la ligne B et de la billetterie

Rapport n° IV - 1 présenté par Monsieur André BOESCH, Vice-président

1. Constats 2010

Les objectifs de fréquentation ne sont pas atteints en 2010. Plusieurs causes à cela :

En 2010, plusieurs chantiers importants de voirie ont assez fortement perturbé le service tant sur la ligne A que sur la ligne B (chantiers à Sélestat, Muttersholtz, Scherwiller).

L'impossibilité même en période sans travaux de régulation sur la ligne B où les bus cumulent des retards. La fréquentation de la ligne en souffre nettement de façon structurelle.

A noter aussi que les prévisions d'utilisation du TAD dans les quartiers de Sélestat nouvellement desservis en 2010 ne se sont pas du tout réalisées.

A la fin de l'année, la fréquentation remonte notamment sur la ligne A où la qualité du service est assurée. La ligne B connaît également une amélioration mais qui semble moins durable dans le temps en raison de la persistance des problèmes structurels.

2. Une nouvelle impulsion pour 2011

Le délégataire a informé la Communauté de communes des difficultés rencontrées. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu :

19 janvier : réunion avec le groupe de suivi TIS

9 février : réunion avec le groupe de suivi TIS

21 février : invitation du délégataire au bureau informel du 21 février

L'objectif premier était de trouver le moyen de remédier efficacement au dysfonctionnement récurrent de la ligne B. Plusieurs hypothèses ont été examinées :

1. « Casser » le cadencement à la ½ heure et passer à une fréquence de desserte de 40 minutes en heures de pointe et 1 heure 20 en heures creuses ;
2. Raccourcir la ligne B pour pouvoir préserver le cadencement à 30 minutes dans de bonnes conditions. Pour être efficace, cela se traduit par l'abandon d'un arrêt à Muttersholtz et de 4 arrêts à Scherwiller.
3. Ajouter un 3^{ème} bus sur la ligne B, à l'instar de ce qui a été fait sur la ligne A. Cela permet d'assurer le cadencement à la ½ heure tout en conservant la desserte fine des communes de Muttersholtz et Scherwiller. Cela permet aussi la desserte du PAI du Giessen pour lequel, cette desserte devient un argument de « vente » auprès des entreprises candidates.

Compte tenu des avantages et inconvénients de chacune des hypothèses, il est proposé de mettre en œuvre la 3^{ème} qui est la seule permettant de résoudre le problème de fonctionnement de la ligne tout en garantissant une amélioration globale de la qualité du service.

Cette solution fera l'objet d'une expérimentation sur une période de 6 mois (mai à octobre 2011).

Le coût prévisionnel de cette mesure est de 35 630.13 € (pièce jointe 1). Elle fera l'objet d'un avenant au contrat de délégation de service public du TIS (avenant n°1).

La mise en œuvre du 3^{ème} bus sur la ligne B sera accompagnée :

- De la mise en place d'un réseau de 5 revendeurs dans 5 communes où il sera possible de recharger la carte billettique (pièce jointe 2). 4 points sont pris en charge par la Communauté de communes pour un coût de 3 200 €/an et 1 par le délégataire.
- D'une campagne soutenue de communication et de promotion du réseau (pièce jointe 3). Le coût des diverses mesures de communication et de promotion est intégré dans le compte d'exploitation initial de la DSP.

Monsieur SIMLER expose les réflexions et les interrogations que le projet a suscité à une grande majorité de conseillers municipaux de Scherwiller.

Ils estiment que l'évolution projetée n'améliore pas la synchronisation des horaires du TIS avec ceux du TER. 20 minutes d'attente à la gare sont toujours nécessaires. Ils s'interrogent sur le bien fondé de l'arrêt SMICTOM qui s'est ajouté en relevant que sur 10 mois seules 220 montées ont été constatées, soit 1 à 2 par jour.

Ils notent que la desserte du parc d'activités du Giessen, en développement certes, représente un surcoût de 36 000 € pour 6 mois. Ils constatent que le tracé du réseau en étoile de mer plutôt qu'en boucle exclut la desserte directe du collège de Châtenois, obligeant les élèves à passer par la gare de Sélestat pour revenir sur Scherwiller, en dehors des rotations du transport scolaire.

Monsieur BOESCH précise que les horaires du TIS vont être modifiés pour se caler avec ceux du TER.

Monsieur BARBIER estime que sur la ligne B la situation a été longtemps perturbée par d'importants travaux de voirie sur le parcours. Néanmoins, même en temps ordinaire, le TIS n'arrivait pas à tenir le cadencement avec 2 bus. La conséquence se traduit par une baisse régulière de la fréquentation. **Monsieur BARBIER** rappelle que la ligne A avait rencontré la même problématique, résolue avec la mise en service d'un 3^{ème} bus. En dehors de cette solution, deux autres possibilités existent. L'une consisteraient à « casser » le cadencement en passant à 40 ou 45 minutes, ce qui serait totalement contre productif puisqu'elle conduirait à une perte de repère pour l'usager. L'autre, serait de raccourcir le trajet sur les communes en bout de ligne par la suppression de certains arrêts. Même si cette solution était envisageable elle irait également à l'encontre de la dynamique de développement du transport en commun. Pour ce qui concerne la desserte du parc d'activités du Giessen, **Monsieur BARBIER** estime qu'il y a une montée en puissance de la demande et qu'il convient d'apporter une offre nouvelle aux employés du secteur. D'autant que nous n'avons pas le choix puisque le service du TIS est financé par le versement transport supporté par les employeurs. La mise en place du 3^{ème} bus permet de résoudre la problématique et va dans le sens d'une dynamique de transport pour réduire le nombre de voitures dans les rues.

Monsieur BOESCH souligne qu'il ne pouvait pas accepter une suppression de 4 arrêts au niveau de sa commune.

Monsieur MEYER ajoute que la desserte supplémentaire du Parc d'Activités n'est pas la raison du coût supplémentaire, mais une résultante de la mise en place du 3^{ème} bus qui permet d'intégrer cette modification de la ligne B et de répondre à la demande de certaines entreprises déjà implantées. De plus, l'arrivée du TIS sur la zone est un atout important pour la commercialisation des terrains. L'arrêt actuel du SMICTOM est trop éloigné des entreprises pour être attractif.

Monsieur BAUER comprend parfaitement les préoccupations des conseillers de Scherwiller, la question ayant également fait l'objet d'une réflexion approfondie au Bureau. Il souligne que l'objectif de la collectivité est de rendre le transport intercommunal attractif. **Monsieur BAUER** relève que la ligne A fonctionne bien, qu'elle connaît une hausse de fréquentation régulière et que les bonnes habitudes se prennent au fil des améliorations apportées au service. Il insiste sur le fait que des horaires de passage aléatoires des bus aux différents arrêts ne permettent pas de fidéliser une clientèle. **Monsieur BAUER** indique qu'il convient de réagir rapidement pour ne pas laisser le service se dégrader davantage. Il précise que l'objectif est de redonner une dynamique à la ligne B, de lui rendre son attractivité. **Monsieur BAUER** estime une expérimentation de 6 mois avec un 3^{ème} bus indispensable pour établir un bilan et en tirer les conclusions qui s'imposent. Le surcoût annuel de 86 000 € est entièrement justifié si la fréquentation s'intensifie.

Monsieur HEIMBURGER ne remet pas en cause la desserte du parc d'activités. Il regrette simplement le cadencement peu adapté aux horaires des TER en gare de Sélestat. Monsieur HEIMBURGER souhaiterait néanmoins qu'une réflexion soit mise à l'étude pour un trajet en boucle desservant le collège de Châtenois.

Monsieur BAUER craint qu'une ligne en boucle passant par Scherwiller, puis Châtenois pour finir sur Sélestat ne décourage les autres usagers en raison de l'allongement du trajet. Monsieur BAUER se demande si la desserte du collège en dehors des lignes régulières concernerait beaucoup d'élèves. Il s'interroge sur la nécessité de multiplier les dépenses, pour une rentabilité non avérée. Il n'exclut toutefois pas la possibilité d'étudier cette solution.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*sur avis favorable unanime du Bureau
sur avis favorable unanime de la commission « transport »*

DE SE PRONONCER sur ces dispositions,

D'APPROUVER les modifications du service de la ligne B avec mise en œuvre d'un 3^{ème} bus et desserte du PAI du Giessen, sous forme d'une expérimentation de 6 mois à compter de mai 2011.

D'APPROUVER la mise en place du réseau de 5 revendeurs TIS.

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 du contrat de délégation de service public du TIS 2010-2016.

Ces dispositions sont adoptées – 4 absentions (Mesdames Carine Schutz et Jeanne Maire Wotling, Messieurs Marc Heimbürger et Philippe Simler).



TRANSPORT

Objet : Transports scolaires : Avenant à la convention passée avec le Conseil Général du Bas-Rhin

Rapport n° IV - 2 présenté par Monsieur André BOESCH, Vice-président

En 2004, il a été décidé la création d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre les écoles primaires d'Orschwiller et de Kintzheim.

Lors de sa séance du 29 mars 2004, le conseil de Communauté a approuvé la mise en œuvre d'un transport scolaire pour la réalisation du RPI entre les 2 communes.

L'exécution du service de transport a été confiée aux Autocars Bastien à Triembach au Val dans le cadre d'un marché public pour une durée de 7 ans à compter de la rentrée 2004-2005. Ce marché est géré en direct par les services de la Communauté de communes et prend fin à la rentrée 2011/2012.

Dans la mesure où ce marché est le dernier géré en direct par la Communauté, il est proposé de profiter de son renouvellement pour le confier au Conseil Général du Bas-Rhin à qui l'ensemble des autres marchés de transport scolaire est déjà délégué.

Le coût du marché (de l'ordre de 15 000 € HT/an) sera ajouté au montant versé annuellement par la communauté de communes au Conseil Général au titre de la convention de délégation approuvée par délibération du 7 février 2005.

Les frais de gestion définis dans la convention restent identiques (coût annuel du traitement de base d'un adjoint administratif).

Monsieur RISCH déplore que ce transport ne soit pas financièrement pris en charge par le CG67.

Monsieur BAUER rappelle que la législation confère aux autorités organisatrices de transports (AOT) la compétence des transports scolaires au sein de leur périmètre de transport urbain (PTU). La communauté de communes avait dans un premier temps délégué sa compétence au Département, ce qui n'est plus possible aujourd'hui, sauf modification de la loi.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*sur avis favorable unanime du Bureau
sur avis favorable unanime de la commission « transport »*

DE SE PRONONCER sur ces dispositions,

D'APPROUVER le transfert au Conseil Général du Bas-Rhin, de l'organisation du transport scolaire pour le RPI Orschwiller-Kintzheim à compter de la rentrée 2011-2012.

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant de la convention de délégation pour l'organisation des transports scolaires de la Communauté de communes de Sélestat.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



TRANSPORT

Objet : Versement transport : convention avec la MSA

Rapport n° IV - 3 présenté par Monsieur André BOESCH, Vice-président

A la suite de l'instauration du versement transport (VT) sur le PTU de Sélestat lors de la séance du conseil de Communauté du 21 décembre 2009, l'URSSAF du Bas-Rhin a été chargée de son recouvrement au bénéfice de la communauté de communes. Une convention entre les 2 parties en date du 20 mai 2010, en fixe toutes les modalités.

Tous les établissements potentiellement redevables du VT ne dépendent pas de l'URSSAF. Certains relèvent du secteur agricole et dépendent de la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace (MSA) pour le recouvrement de leurs cotisations sociales y compris le versement transport.

La MSA d'Alsace a procédé au recouvrement des sommes dues depuis le 1^{er} janvier 2010 auprès de ses affiliés. Afin de pouvoir imputer celles-ci au budget de la communauté de communes, il est nécessaire de passer une convention avec la MSA à l'instar de celle conclue avec l'URSSAF du Bas-Rhin.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*sur avis favorable unanime du Bureau
sur avis favorable unanime de la commission « transport »*

DE SE PRONONCER sur ces dispositions,

D'AUTORISER le Président à signer la convention avec la MSA d'Alsace pour le recouvrement du VT auprès des établissements qui en dépendent.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

q q q q q q

V – COMMUNICATION ET DIVERS

Il est donné communication des décisions prises par délégation du Conseil de Communauté.

Décision du Bureau — séance du 21 mars 2011

- o **Assainissement** : demande de dégrèvement

Décisions du Président

- o **Sports** : Centre Sportif Intercommunal : entretien du système de sécurité incendie (*décision n°2011-04 du 21 mars 2011*)
- o **Enfance Jeunesse** : Maison de l'enfance à Châtenois – désignation d'un mandataire (*décision n° 2011-06 du 11 février 2011*)
- o **Affaires générales** : avenant 6 à la police Dommage aux biens (*décision n° 2011-07 du 15 février 2011*)
- o **Finances** : placement de fonds sur compte à terme auprès du Trésor (*décision n° 2011-08 du 8 mars 2011*)
- o **Transports** : aménagement des arrêts du Transport Intercommunal de Sélestat (*décision n° 2011-09 du 18 février 2011*)
- o **Développement touristique** : marché de travaux réalisation piste cyclable Mussig – Baldenheim (*décision n° 2011-11 du 3 mars 2011*)
- o **Finances** : remboursement anticipé de prêt (*décision n° 2011-13 du 14 mars 2011*)

q q q q q q

Monsieur Marc RUHLMANN aurait souhaité avoir des informations sur les difficultés évoquées par la presse pour la Mission Locale.

Monsieur BAUER apportera une information au prochain conseil de communauté.



L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 45.


Patrick BARBIER
Secrétaire de séance


Marcel BAUER
Président